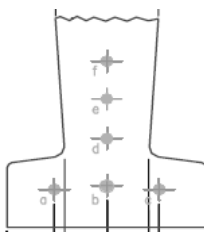
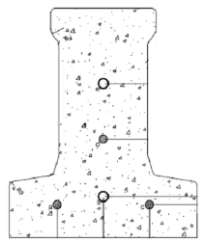


1. CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU PRODUIT TYPE																			
POUTRELLE BETON PRECONTRAIN																			
2. NUMERO PERMETTANT L'IDENTIFICATION DU PRODUIT DE CONSTRUCTION			3. USAGE PREVU DU PRODUIT DE CONSTRUCTION, CONFORMEMENT A LA SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE APPLICABLE																
Poutrelle en béton – Voir étiquette produit			Planchers à poutrelles et entrevous																
4. NOM, RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE CONTACT DU FABRIQUANT			5. NOM ET ADRESSE DU MANDATAIRE :																
Usine de RENNES Adresse : 37 Boulevard de la haie des Cognets 35 136 SAINT JACQUES DE LA LANDE Téléphone : 02.99.29.68.70 ; Fax : 04.32.74.31.71			Non applicable																
6. SYSTEME D'EVALUATION ET DE VERIFICATION DE LA CONSTANTE DES PERFORMANCES DU PRODUIT DE CONSTRUCTION			7. DANS LE CAS DE LA DECLARATION DES PERFORMANCES CONCERNANT UN PRODUIT DE CONSTRUCTION COUVERT PAR UNE NORME HARMONISEE																
2+			Le CERIB, organisme notifié n°1164 a réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système évoqué au point 6, a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production																
8. DANS LE CAS DE LA DECLARATION DES PERFORMANCES CONCERNANT UN PRODUIT DE CONSTRUCTION POUR LEQUEL UNE EVALUATION TECHNIQUE EUROPEENNE A ETE DELIVREE																			
Non applicable																			
9. PERFORMANCES DECLAREES																			
SPECIFICATIONS TECHNIQUES HARMONISEES			NF EN 15037-1:2008 Poutrelles en béton pour systèmes de planchers à poutrelles et entrevous																
DIMENSIONS ET CARACTERISTIQUES COMMUNES / DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES																			
 <p>LEADER ET LS</p>			 <p>LX</p>																
<table border="1"> <tr> <td>Largeur</td> <td>85mm</td> <td>95 mm</td> <td>100mm - 114mm</td> <td>140 mm</td> </tr> <tr> <td>Hauteur</td> <td>92mm</td> <td>De 110 à 120 mm</td> <td>De 130 à 140 mm</td> <td>150 mm</td> </tr> <tr> <td>Longueur</td> <td colspan="4">De 0.80 m à 7.90 m (par pas de 10 cm)</td> </tr> </table>					Largeur	85mm	95 mm	100mm - 114mm	140 mm	Hauteur	92mm	De 110 à 120 mm	De 130 à 140 mm	150 mm	Longueur	De 0.80 m à 7.90 m (par pas de 10 cm)			
Largeur	85mm	95 mm	100mm - 114mm	140 mm															
Hauteur	92mm	De 110 à 120 mm	De 130 à 140 mm	150 mm															
Longueur	De 0.80 m à 7.90 m (par pas de 10 cm)																		
Dispositions constructives : selon dossier de conception																			

BETON CLASSE DE RESISTANCE ET D'EXPOSITION - NF EN 206+A2/CN (Voir détails par modèle)

Type	Classe	X0	XC	XD	XS	XA	XF
LX 92	C55/67	X0	De XC1 à XC4	De XD1 à XD2	XS1		XF1
LX 93							
LX 113							
LX 114							
LS 125	C60/75	X0	De XC1 à XC4	De XD1 à XD2	XS1		XF1
LS 126							
LS 136							
LX 147	C62/77	X0	De XC1 à XC4	De XD1 à XD2	XS1		XF1
LX 115							
LS 127	C60/75	X0	De XC1 à XC4	De XD1 à XD2	XS1		XF1
LS 137							
GP156							
GP185							

X : Classe effective maximale selon recette béton, X*: Classe effective maxi sous condition (hors attaque acide)

ARMATURE PASSIVES

Type et classe selon NF EN 10080
Armatures de couture
FE TLC040 et FE TLC050

Résistance ultime traction Rm (MPa) 540 Mpa
Lim.app.élasticité traction Re (Mpa)* 500 Mpa
Rm/Re = 1.08
Diamètre 4 à 5 mm
** par analogie avec NF A35-028 paragraphe 7.3.3*

ARMATURE DE PRECONTRAINTE

Type	Toron	
Diamètre	5.2	6.85
Résistance ultime traction fpk (N/mm²)	2160	2060
Limite conv. élasticité à 0.1% fp 0,1k (N/mm²)	1926	1819
Contrainte initiale (N/mm ²)	1764	1099
Relaxation TBR ζ 1000h	2.5%	
Dépassement standard des fils	10 cm sauf préconisations particulières du dossier de conception	

ENROBAGE : CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT - NF EN 13369

Condition d'environnement B pour tout type de poutrelle

ISOLATION AUX BRUITS AERIENS ET TRANSMISSION DES BRUITS D'IMPACT

Selon dossier de conception

RESISTANCE AU FEU (POUR LA CAPACITE PORTANTE)

Selon dossier de conception

RESISTANCE MECANIQUE (PAR CALCUL)

Selon dossier de conception

10. LES PERFORMANCES DU PRODUIT IDENTIFIE AUX POINTS 1 ET 2 SONT CONFORMES AUX PERFORMANCES DECLAREES INDIQUEES AU POINT 9. LA PRESENTE DECLARATION DES PERFORMANCES EST ETABLIE SOUS LA SEULE RESPONSABILITE DU FABRIQUANT IDENTIFIE AU POINT 4.

Document mis à jour le 03/06/2024